



## Tickets CESU, emploi membre de la famille

Par **mopl**, le **08/11/2016** à **18:30**

Bonjour,

Je reçois des tickets CESU (garde d'enfants de moins de 6 ans uniquement) de la part de mon employeur, ceux-ci afin de payer la crèche de mon fils.

Or, le nombre de ticket fournis est supérieur à mes dépenses de crèche, ma belle-mère venant le garder quelques jours par semaine cette année.

Ai-je la possibilité de la rémunérer à l'aide de ces tickets pour cette activité ?

Quelles obligations en découlent pour elle et pour moi ?

Par ailleurs, la crèche refuse ces tickets pour ma fille qui ne la fréquente qu'en "halte-garderie" (tous les jeudis). A-t-elle le droit de ne pas prendre ces tickets ?

Je vous remercie par avance.

Par **P.M.**, le **08/11/2016** à **18:42**

Bonjour,

Il faudrait que votre belle-mère soit salariée...

A ma connaissance, une halte-garderie n'est pas obligée d'accepter le CESU préfinancé...

Je vous propose [ce dossier](#)